

INFORMATIONS PRATIQUES 2018/2019

L'Institut de Formation des Yoga Traditionnels est ouvert du lundi 3 septembre 2018 au samedi 29 juin 2019. Durant les périodes de vacances scolaires certains élèves suivant la formation de professeur de yoga dans notre institut vous proposeront quelques cours collectifs.

- Les 18 cours collectifs hebdomadaires de hatha-yoga et de relaxation/respiration dispensés par Christine Touret, Delphine Bloc et Marie Pierre Bourse sont limités à 13 élèves maximum.*
- Chaque élève s'engage lors de l'inscription à remplir la fiche de renseignements qui lui est remis.*
- Septembre est considéré comme une période d'essai pour tous les nouveaux élèves, le nombre de cours durant cette période est limité à un par semaine.*
- Sur les trois trimestres suivants, chaque élève peut participer, pour le même tarif, à un nombre illimité de cours (jours et horaires non fixes) en plus de son créneau horaire de référence en fonction des places disponibles sur la plate-forme de réservations de notre site internet <http://www.amiens-yoga.fr> dans la rubrique : Les cours de yoga/Espaces Adhérents.*
- Par défaut, chaque élève est inscrit sur un créneau horaire de référence sur cette plate-forme de réservations en ligne et s'engage à se désinscrire en cas d'absence prévisible.*
- Les cours manqués sur le créneau de référence sont récupérables sur la période où l'élève est inscrit.*
- Afin de sécuriser au mieux votre accès à cette plate-forme de réservations en ligne, votre identifiant et votre mot de passe sont envoyés par voie postale à la réception de votre inscription.*
- Pour les réinscriptions, le règlement de votre cotisation trimestrielle s'effectue en fin de trimestre pour le trimestre suivant.*
- La cotisation pour l'inscription à un deuxième cours (jour et horaire fixe) s'élève à 50%.*
- Une réduction de 10% sur les tarifs des cours collectifs est prévue pour les étudiants, les demandeurs d'emploi, les élèves inscrits aux différents cycles et formations (ifyt sarl) et pour un deuxième élève d'une même famille (même foyer fiscal) sur présentation d'un justificatif.*
- Une réduction de 5% est prévue pour le paiement de la cotisation annuelle en un seul règlement.*
- Les différentes réductions ne sont pas cumulables.*
- Les tarifs ne sont pas négociables, en cas d'absence ou d'irrégularité aux cours.*
- Sauf exception, aucun remboursement ne sera effectué.*
- Dans le domaine de la communication nous privilégions le mail. Il est demandé à chaque élève de vérifier régulièrement le bon fonctionnement de sa boîte-mail et de signaler les éventuels changements afin de faciliter les relations avec l'enseignant.*
- Afin d'éviter tout dérangement, chaque élève veillera à respecter scrupuleusement les règles de stationnement en vigueur ainsi que les horaires des cours.*
- Les téléphones portables devront être éteints avant chaque cours.*
- Par mesure d'hygiène, il appartient à chaque élève de se munir d'un drap de bain, d'une paire de chaussettes propres et d'un vêtement ample ou souple réservé à la pratique.*
- Si vous envisagez d'arrêter les cours, vous devez impérativement le signaler au plus tard fin septembre ou en fin de chaque trimestre, afin que la place soit mise à disposition d'un élève en attente. Dans le cas contraire, vous restez redevable du trimestre engagé.*
- Vous rencontrez des difficultés particulières (emploi du temps, santé, financier ...), n'hésitez pas, à en parler à l'enseignant.*

*Pour IFYT SARL
Christine Touret & Emmanuel Dengreville*

Calendrier de fonctionnement 2018/2019

L'Institut de Formation des Yoga Traditionnels est ouvert du lundi 3 septembre 2018 au samedi 29 juin 2019. Durant les périodes de vacances scolaires ci-dessous (hormis les vacances de Noël et d'été) certains élèves suivant la formation de professeur de yoga dans notre institut vous proposeront quelques cours collectifs.

VACANCES DE LA TOUSSAINT

Du dimanche 21 octobre au dimanche 4 novembre 2018.

DECEMBRE et VACANCES DE NOËL

Du dimanche 23 décembre 2018 au dimanche 6 janvier 2019.

VACANCES DE FEVRIER

Du dimanche 10 février au dimanche 24 février 2019.

VACANCES DE PÂQUES

Du dimanche 7 avril au lundi 22 avril 2019.

MAI et JUIN

Le mercredi 1^{er} mai 2019 (Fête du travail).

Le mercredi 8 mai 2019 (victoire 1945).

Le jeudi 30 mai 2019 (jeudi de l'Ascension).

Le lundi 10 juin 2019 (Lundi de Pentecôte).

VACANCES D'ETE 2019

Du dimanche 30 juin au dimanche 1 septembre 2019.